

# Le Simultaneum

Durant le 16<sup>ème</sup> siècle, de nombreux seigneurs alsaciens se convertissent à la Réforme, entraînant avec eux leurs sujets. Par le traité de Westphalie, en 1648, qui rattache une bonne partie de l'Alsace au royaume de France, la liberté de culte sera bien plus restrictive pour les protestants.

En 1684, un ordre royal oblige l'ouverture des chœurs des églises protestantes aux catholiques dès qu'ils comptent 7 familles dans la localité. Cet arrêté sera mis progressivement en place.

A Graufthal, l'église sera simultanée à partir de 1738.

Cette situation engendrera bien sûr des conflits comme ailleurs, les uns accusant les autres de ne pas respecter l'espace ou les horaires convenus.



Ancien presbytère catholique de Graufthal

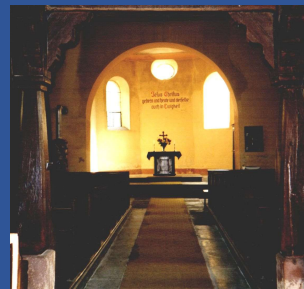
En 1842, les protestants de Graufthal veulent mettre de nouveaux bancs dans le chœur, et s'opposent aux catholiques. Le Directoire s'adresse au Préfet qui suggère un agrandissement de l'église. Suite à celui-ci, une convention est signée entre le pasteur et le curé le 31 mars 1850. La communauté protestante de Graufthal renonce, du fait de l'agrandissement de l'église, à l'usage du chœur, et accepte de remplacer l'autel fixe par un autel amovible. Cet accord est dénoncé par le Directoire, les autorités locales n'ayant pas avisés les autorités de tutelles protestantes. Sous-préfet, puis Préfet estiment malencontreux que les autorités enveniment le débat, ce qui entrainera l'approbation définitive du Directoire en février 1852. On constate donc que localement, les deux confessions sont plus conciliantes que leurs autorités supérieures.

Nous avons un témoignage d'un désaccord entre les ministres des cultes à Graufthal en 1868. Selon un courrier du Directoire au Préfet du Bas-Rhin, « M. le curé Hatt continuerait à porter entrave au culte protestant par l'irrégularité qu'il met à observer les heures assignées au culte catholique, et qu'il serait vivement désirable que M. le desservant de Graufthal fût invité à apporter dans l'exercice de ses fonctions dans cette annexe, l'esprit de conciliation, si nécessaire surtout dans les églises soumises au simultaneum, et dont M. le pasteur Engelmann n'a cessé de donner des preuves. » Réponse de l'intéressé : c'est M. le pasteur Engelmann qui ne respecte pas les heures, « ... du reste si M. Engelmann n'a presque plus d'auditeurs dans son prêche, s'il prêche dans le désert, j'en suis bien peiné pour lui ; ce n'est pas ma faute. Mes offices, grâce à Dieu, sont toujours bien fréquentés les dimanches et les jours de fête ; l'église est tellement pleine, que la place me manque. Que M. Engelmann commence donc à temps son service et il finira à temps ! Qu'il se couche un peu plus tôt, et il se réveillera, sans doute, un peu plus tôt ! »



Eglise et presbytère catholiques de 1904

Cet esprit de tolérance se trouve aussi dans les réponses du curé de Graufthal à l'Evêché le 5 mars 1843 : « J'ai l'honneur de vous observer que l'église a été bâtie en 1619. La forme de l'église sans chœur, et la date de sa bâtisse semblent augurer qu'elle a été bâtie par les protestants et pour eux exclusivement et que ce n'est que plus tard que les catholiques ont obtenu l'exercice de leur culte dans cette église. » Suit un questionnaire où le curé indique que le chœur est aussi occupé par les protestants toutes les fois qu'ils sont assez nombreux, et que s'il y a une balustrade, elle n'est pas fermée par un rideau ou à clé.



Chœur construit pour les catholiques

Si le simultaneum a été instauré dans 160 villes et villages d'Alsace, les nombreuses querelles finiront par y mettre partiellement fin à partir du 19<sup>ème</sup> siècle par la construction de nouvelles églises pour l'une ou l'autre des confessions. A Graufthal, malgré l'agrandissement de l'église au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, le Conseil de fabrique constate le 10 décembre 1899 : « A l'exception de 27 hommes, tous les autres doivent se contenter d'une place debout », et affirme son intention d'abolir le simultaneum. Un terrain est acquis en janvier 1900, puis l'évêque soutient le projet « même si les habitants comptent parmi les plus pauvres du diocèse », parce que l'église mixte « occasionne des frictions continuelles ».

En 1904, l'église et le presbytère sont terminés. L'état a fourni 33 000 M pour leur construction. Le 31 janvier 1905 est signé l'arrêté définitif d'abolition du simultaneum à Graufthal



Eglise et presbytère protestant de Schoenbourg

Terminons sur une note positive : un avis du pasteur sur la création d'une école publique à Graufthal en 1870 : Situation :

« M. le Préfet rappelle que le Conseil a décidé qu'une création d'école de hameau, réunissant les enfants des deux sexes et des deux cultes, serait établie à Graufthal, annexe d'Eschbourg, conformément à l'article 2 § 4 de la loi du 10 avril 1867.

Cette décision a été prise contrairement à l'avis du conseil municipal d'Eschbourg, qui avait refusé de voter la création de cette école de hameau.

Il a paru nécessaire de pourvoir à l'instruction des enfants du Graufthal, qui est situé à trois kilomètres du chef-lieu de la commune.

Il existait, il est vrai, une école libre dans le hameau : mais la sœur qui la dirigeait s'est retirée à la suite de difficultés locales, et l'école est fermée depuis dix-huit mois.

(...) Dans une lettre d'une parfaite impartialité, M. le Pasteur de Schoenbourg écrit que la création d'une école publique à Graufthal pourrait donner lieu à de sérieux inconvénients.

La population de Graufthal est composée de 230 habitants, dont 152 protestants et 78 catholiques ; les enfants en âge de fréquenter l'école sont au nombre de 59 : 45 protestants et 14 catholiques.

Malgré l'infériorité de la population catholique, l'école libre était dirigée par une sœur qui remplissait en même temps les fonctions de sacristain. (...) La population est protestante en grande majorité, mais la maison d'école appartient à la fabrique catholique, et l'école libre a toujours été dirigée par une sœur. (...) Il est donc préférable de conserver à l'école de Graufthal son caractère d'école libre. Cette école, qui était fermée depuis dix-huit mois, vient d'ailleurs de se rouvrir et est dirigée, à la satisfaction de tout le monde, par une sœur de Saint-Jean-de-Bassel. »

M. le Préfet est, en conséquence, d'avis favorable.



Ancienne école de Graufthal